



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Rapport du jury du diplôme national du brevet – session 2017.

Faisant suite à la tenue du jury du diplôme national du brevet le 11 juillet dernier et à la parution des résultats le 12 juillet, le jury de l'examen a jugé opportun de porter à la connaissance des chefs d'établissements présentant des élèves au diplôme national du brevet un certain nombre d'éléments relatifs à la session 2017, dans une optique rétrospective, mais aussi prospective.

### 1 Données quantitatives relatives à l'examen et aux résultats

#### 1.1 Évolution des inscriptions

34677 candidats ont été inscrits en 2017 au diplôme national du brevet, soit une diminution des effectifs de 0,37% par rapport à la session de 2016 (34677 candidats). Cette diminution correspond au pic de natalité qui a gonflé les effectifs des 3<sup>e</sup> en 2015 et en 2016.

#### 1.2 Aménagement

3305 candidats bénéficient d'un ou plusieurs aménagements d'épreuves (dictée aménagée, tiers temps, etc.) soit augmentation assez nette de 16% par rapport à 2016 (2850 aménagements). Le jury constate une augmentation significative des aménagements (0.60% d'augmentation en 2016).

La réforme du DNB est à l'origine de la mise en place de nouveaux aménagements qui expliquent en partie cette augmentation.

#### 1.3 Résultats de la session 2017

Les résultats officiels détaillés sont communiqués par la D2P.

### 2 Nouveautés organisationnelles mises en œuvre durant la session 2017

- La réforme du DNB 2017 a amené de nombreuses modifications pédagogiques et organisationnelles. Ces modifications ont impacté les modalités d'organisation des établissements et de la DEC.
- Tous les établissements du privé sont désormais centres épreuves. Ce n'était le cas, en 2016, que dans le département de la Haute Garonne. Cette organisation sera reconduite pour la session 2018.

### 3 Bilan qualitatif des épreuves de la session 2017.

#### 3.1 Série générale : analyse des sujets

##### 3.1.1 Mathématiques

L'épreuve de mathématiques de la série générale du DNB 2017 était constituée de sept exercices indépendants valant de 4 à 8 points (sur 50). À l'exception du deuxième, tous les exercices étaient contextualisés, certains (exercices 4 et 5) mettant même en jeu, successivement, plusieurs contextes dans les différentes questions ou parties les composant.

Les six compétences mathématiques travaillées au cycle 4, et notamment les compétences Chercher, Reasonner et Calculer, ont été évaluées par l'épreuve.

Tous les thèmes du programme de mathématiques et la plupart des attendus de fin de cycle associés ont été testés, avec une prédominance pour le thème B (Organisation et gestion de données, fonctions).

Rectorat

Réf : JS2017

Affaire suivie par

Guyène ESNAULT

Présidente du jury du DNB

Direction des examens et  
concours

Organisation de l'examen

Affaire suivie par

Jean-Marie SANDRIN

Responsable du pôle DNB

DEC 3

Téléphone

05 36 25 76 72

Courriel

dec3dnb@ac-toulouse.fr

CS 87703

31077 Toulouse Cedex 4



On note en particulier, dans l'exercice 2, une évaluation assez ambitieuse du thème E (Algorithmique et programmation) associée à un barème national favorable aux candidats puisque valorisant les premières questions de l'exercice.

L'attendu de fin de cycle « utiliser le calcul littéral » n'a été testé qu'au travers de la deuxième question de l'exercice 5 et cela en allant au-delà des connaissances et compétences associées à cet attendu. Cela a soulevé des interrogations chez les professeurs, partagées par la commission académique de suivi de la correction de l'épreuve. Elles ont été transmises au niveau national. Les consignes de correction adoptées pour cette question ont été particulièrement bienveillantes.

2/6

Le sujet demandait aux candidats de s'approprier de nombreux contextes, ce qui prend du temps. Il comportait de nombreuses questions. Il a semblé long par rapport au temps imparti.

Le passage à un barème sur 50 points, toujours décomposé par question et sous question, a minoré le poids des réussites, même significatives, dans l'évaluation globale des candidats.

Ces différents éléments ont conduit à une moyenne académique avant jury de 10,06/20 et aux estimations (à partir d'un échantillon de 5355 copies) des moyennes par exercices suivantes :

Exercice 1 : 2,33 sur 4 ; Exercice 2 : 3,26 sur 6 ; Exercice 3 : 2,36 sur 4 ; Exercice 4 : 3,97 sur 8 ; Exercice 5 : 2,77 sur 8 ; Exercice 6 : 3,78 sur 8 ; Exercice 7 : 2,88 sur 7.

### 3.1.2 Histoire géographie éducation civique

La moyenne générale se situe pour la session 2017 à 10,42/20, inférieure à celle de la session 2016 (12,07/20). Cette baisse sensible s'explique par la mise en œuvre d'une nouvelle maquette d'épreuves et de nouveaux programmes qui relativisent la comparaison avec les épreuves des années précédentes. Sur les difficultés inhérentes au sujet, deux points sont à souligner. L'épreuve d'enseignement moral et civique a incontestablement déstabilisé quelques candidats qui n'ont pas su traiter la thématique de la rédaction d'une note. Dans une moindre mesure, la question de géographie relative à l'explication d'une phrase extraite du texte proposé à l'étude a pénalisé un nombre conséquent de candidats qui n'ont pas su éviter le piège de la paraphrase.

Les questions relatives aux Temps forts du XXe siècle en France, en Europe et dans le monde ont permis en revanche à de nombreux candidats de compenser faiblesses et lacunes constatées dans les exercices cités supra. La réalisation du schéma de l'aire urbaine a été globalement bien maîtrisée par la majorité des candidats.

De manière globale, les sujets d'histoire-géographie relevaient de thématiques classiques (Le monde depuis 1945 et Les aires urbaines) et n'ont donc pas surpris la grande majorité des candidats, dans l'ensemble bien préparés à ce type de questionnement basé principalement sur des verbes de capacité.

Les épreuves relatives à l'enseignement moral et civique, mise à part la question de la rédaction d'une note, s'inscrivaient quant à elles dans une problématique classique du programme liée à l'enseignement de la défense. Enfin, les indications relatives aux attentes n'ont nécessité que peu d'additifs académiques. Le rajout d'une échelle descriptive pour la correction du développement construit a été particulièrement apprécié.

### 3.1.3 Français

Cette session 2017 s'est déroulée sans encombre.

Le sujet proposé, s'il ne proposait pas de changement radical par rapport aux autres sessions, marquait un infléchissement manifeste vers une prise en compte plus prononcée de la compréhension de l'extrait et de sa réception par les élèves (solicitation du « sujet lecteur »). Ce qui explique le recours à des questions qui incitaient à approfondir l'analyse, questions qui ont fait craindre à certains examinateurs des réponses redondantes. De même, les questions portant sur les faits linguistiques ou étude de la langue, moins nombreuses que précédemment, étaient toutes corrélées à la construction du sens de l'extrait. Le sujet permettait ainsi une mise en œuvre des orientations des nouveaux programmes.



3/6

La commission d'entente rassemblait une dizaine de commissaires. Elle a donné lieu à un additif académique répondant visiblement aux attentes puisque peu de questions ont été posées durant la correction des épreuves.

Rôle des coordonnateurs : délicat mais bien assumé en règle générale. Une réunion de concertation entre coordonnateurs académiques en présence de l'inspection est demandée. Il apparaît important de rappeler les conditions de correction et l'importance de faire respecter les consignes données :

Lecture des recommandations à l'ensemble des correcteurs et concertation préalable. Correction s'échelonnant sur l'ensemble des jours fixés.

Répartition équilibrée des copies par journée.

Harmonisations intermédiaire et finale.

D'un point de vue pédagogique, les éléments du corrigé national ont semblé suffisants. Lors de la commission d'entente, il a été décidé d'explicitier, pour le sujet d'écriture, quelques repères de réussite et de laisser aux correcteurs le soin d'évaluer à partir de ces indications le degré de réussite des candidats. Autre précision concernant la correction de la langue (également évaluée lors de la première partie et de la dictée), une maîtrise insuffisante a été pénalisée à hauteur de 4 points maximum.

Les différents rapports des coordonnateurs ont fait état :

- D'un nombre important (plusieurs par lot de correction) de candidats qui ont mélangé les deux sujets d'écriture peut-être du fait de la relative « proximité des sujets » (passage de l'un à l'autre en cours de rédaction, erreur de numérotation de sujet ou textes qui commencent par une narration répondant au sujet B et poursuivent avec une argumentation sur les avantages et inconvénients de la ville).
- Des copies traitant du sujet B signées (lecture erronée de la mention « Vous ne signerez pas votre texte de votre nom » d'où le recours à un pseudonyme ?).
- De rares cas de copies d'élèves ayant une dictée aménagée qui présentaient outre la dictée aménagée, le texte recopié dans son intégralité par le candidat.
- Du grand nombre de copies utilisées engendré par l'exercice de réécriture.
- Du fait de correcteurs convoqués sur des centres proches, plusieurs écritures ont pu être reconnues.

Questions organisationnelles :

Pour l'état de frais, s'est posée la question du nombre de copies à comptabiliser : savoir s'il faut en noter 47 en comptant une copie par candidat (et en espérant que la spécificité de l'épreuve de Français soit bien prise en compte pour la rémunération) ou 188 (4 bordereaux).

Certains coordonnateurs se font l'écho de remarques concernant la disparité entre le nombre de copies indiqué sur leur convocation et le temps passé pour les corrections en comparaison avec les autres disciplines.

### 3.1.4 Sciences de la vie et de la terre

Pour cette première année, la deuxième partie de l'épreuve 1 portait sur la physique chimie et les sciences de la vie et de la Terre. La thématique commune aux deux disciplines était l'énergie. L'épreuve de SVT était constituée de trois questions indépendantes valant 22,5 points, s'ajoutant à cela 2,5 points d'utilisation de la langue française. Les questions visaient à évaluer le niveau de maîtrise des éléments signifiants suivant : « utiliser et produire des représentations d'objets » (composante 3 du domaine 1), « utiliser et produire des représentations d'objets » (composante 3 du domaine 1), « mener une démarche scientifique, résoudre un problème » (domaine 4), « écrire » (composante 1 du domaine 1).

Analyse des réponses candidats :

Les candidats ont eu plus de difficultés à la troisième question lors de l'argumentation où le lien entre les informations n'a pas toujours été fait. Il est toutefois difficile de savoir s'il s'agit d'un manque de temps (dernière question de l'épreuve) ou d'un défaut de formation.

## 3.2 Série professionnelle : analyse des sujets

### 3.2.1 Français

- Le sujet :

Lien avec l'histoire : Si le contexte historique était indispensable pour comprendre le texte, rendant le lien avec le sujet d'histoire pertinent, peu de candidats ont pu vraiment réinvestir leurs connaissances ou su faire le lien. Ce manque de réinvestissement des connaissances historiques se retrouve notamment dans le travail d'écriture.

Analyse et interprétation des documents : malgré des réponses souvent imprécises, les correcteurs rendent compte d'une certaine réussite de cette partie de l'épreuve de français, avec un texte jugé accessible et compris dans l'ensemble par les candidats. Cette impression se confirme par l'analyse des résultats de l'échantillon de copies donnant une moyenne de 10,22/20. De nombreux correcteurs ont relevé la difficulté d'identifier précisément le contexte du document iconographique, ce qui a conduit certains candidats à des interprétations éloignées du sujet.

Réécriture : exercice traditionnel qui n'a pas présenté de difficulté particulière.

Dictée : La dictée reste l'exercice qui met le plus en difficulté les candidats. L'échantillon analysé donne des résultats de 1,87/5. Le nouveau barème jugé avantageux pour les candidats par l'ensemble des correcteurs permet dans une moindre mesure de limiter les notes très basses. La dictée aménagée est mieux réussie dans l'ensemble.

Travail d'écriture : le sujet A d'argumentation a été moins bien réussi que le sujet B d'invention. Les candidats ont été nombreux à mal interpréter les consignes d'écriture en proposant un dialogue de théâtre par exemple (sujet A) ou en réécrivant le texte en modifiant la personne (sujet B). Le contexte historique n'a pas vraiment été réinvesti dans ces travaux d'écriture.

- Les corrections :

Le nouveau barème de la dictée a été accueilli favorablement dans l'ensemble par les correcteurs. La question de l'évaluation des majuscules et de la ponctuation, non mentionnées par le corrigé national, a été soulevée.

Les correcteurs ont apprécié les temps d'harmonisation jugés indispensables en complément du corrigé.

L'ensemble des correcteurs ont rencontré de difficultés liées à la répartition sur 4 copies différentes et 4 bordereaux de notation. Cette organisation a particulièrement alourdi le travail, prolongeant les corrections jusqu'à tard dans certains centres, nécessitant le renfort des correcteurs convoqués pour l'épreuve d'histoire-géographie (5 centres sur 11 ont terminé les travaux de correction entre 17h30 et 19h). Par ailleurs, cette organisation ne permet pas d'appréhender la totalité de la copie d'un candidat, ce qui est indispensable pour une appréciation contextualisée de la performance à chacun des exercices, et permet également de valorisation sur la globalité une copie.

### 3.2.2 Mathématiques et sciences physiques

- Mathématiques et sciences physiques :

Dans les deux sujets, il a été demandé aux élèves de connaître une formule par cœur (volume du cylindre en mathématiques à la question 3 de l'exercice 1, énergie cinétique en Physique-Chimie à la question 3). Une telle exigence est inhabituelle dans la série professionnelle où les formules à utiliser sont toujours données.

Même si c'est bien une exigence des programmes mais comme ceux-ci sont définis par cycle, cela aurait pu être évité surtout que ce n'était pas le cas dans la série générale. Ceci a fortement pénalisé les élèves et contribué à la faiblesse des notes, notamment en Physique-Chimie.





5/6

- Sciences physiques :

La formule de l'énergie cinétique n'est pas donnée à la question 3. L'enchaînement des questions 3 et 4 est, de fait, ici fortement pénalisant. Et même si la question 6 est indépendante, le fait qu'elle fasse référence à la question 4 a également pénalisé les élèves. La très grande majorité des élèves n'ont ainsi pas répondu aux questions 3, 4 et 6 et ont donc été noté sur 14.

Si on rajoute que la question 5 relève des mathématiques (utilisation de la proportionnalité), ces piètres résultats ne sont pas surprenants. Les correcteurs se sont également interrogés sur la pertinence scientifique de comparer l'énergie d'une boisson avec celle d'une balle lancée à pleine vitesse.

Aucune harmonisation nationale n'ayant été prévue, le barème a été scrupuleusement respecté.

- Mathématiques :

Hormis la remarque ci-dessus concernant la question 3 de l'exercice 1, le sujet est apparu équilibré et à la portée des élèves concernés. L'harmonisation nationale a permis une ventilation des points à l'intérieur des exercices, ce qui a permis de minimiser l'impact de l'absence de la formule du volume.

Un point de vigilance mérite toutefois d'être signalé : de nombreuses copies d'élèves ne contenaient pas l'annexe attendue alors que leur contenu pouvait laisser penser que l'élève avait effectué le travail. Il conviendra à l'avenir que les surveillants exigent la remise des annexes même si celles-ci ne comportent aucune réponse.

De même, si le principe d'une épreuve commune Physique-Chimie et SVT perdure, il serait souhaitable que les surveillants soient plus vigilants dans la réception des copies afin de faciliter le travail des correcteurs et des gestionnaires des centres d'examen.

### 3.2.3 Sciences de la vie et de la terre

-Les documents choisis ont été en général accessibles aux élèves.

-La question 1 a été perçue comme sous-notée par les correcteurs en comparaison aux autres questions.

- Comme pressenti, lors de la commission d'entente, le diagramme du document 2 (figurant en page 2 ) a été rarement exploité car pas facilement repérable par les candidats

- En question 3 , la consigne demandant "*d'estimer le temps de marche*", il est surprenant de ne pas attribuer une majorité de points à la réponse "*il faut environ 4 heures*".

- Une réponse attendait « un calcul » alors que la question ne le précisait pas.

Des rectificatifs de barème ont été envoyés après la commission d'harmonisation.

De ce fait, il a fallu reprendre contact avec les professeurs coordonnateurs dans l'urgence.

Les résultats restent globalement satisfaisants, avec des moyennes par centre autour de 13 sur 20.

### 3.3 Quelques éléments relatifs au comportement des élèves

Le jury n'a pas fait état de comportement particulier de candidat sur cette session.

Les équipes pédagogiques ont été particulièrement attentives au suivi des candidats sur cette année de réforme.

## 4 Le livret scolaire unique

La réforme du DNB a remplacé le livret personnel de compétence par un livret scolaire unique.

Il n'est donc plus question d'évaluation binaire mais d'évaluation par paliers qui sont traduits en notes dans le logiciel.



Cette nouvelle organisation est à l'origine de la suppression de l'examen des anciens livrets personnels de compétences des candidats n'ayant pas validé le socle par le corps d'inspection pédagogique régionale.

Les différents inspecteurs pédagogiques régionaux ont donc directement accompagné les professeurs sur le terrain, dans cette nouvelle évaluation pour permettre de son harmonisation.

## **6/6                    5    Éléments relatifs aux fraudes à l'examen**

2 cas de suspicion de fraude relatifs aux épreuves écrites ont été présentés au jury de délibération.

Tous les cas ont conduit à une sanction des candidats concernés.

Il est rappelé à cette occasion que les candidats doivent être informés des règles de l'examen et notamment :

- que les candidats ne doivent en aucun cas être en possession de leur téléphone portable durant les épreuves, et que cette seule possession est constitutive d'une tentative de fraude, même si le candidat n'en a pas fait usage ;
- que chaque candidat doit utiliser sa calculatrice personnelle durant les épreuves. L'échange ou le prêt de calculatrices entre candidats durant les épreuves est strictement interdit.

Toulouse, le 15/11/2017

La présidente du jury du  
DNB

**Signé :Guylène ESNAULT**